



PAYS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SALERS

Compte Rendu du Conseil Communautaire Le 7 juillet 2026 à 20h30

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du PV du 27 avril 2026
- Décisions du Président

Administration générale :

- Mise en route des commissions
- Installation de la CLECT
- Mise à jour CIID
- Désignation d'un titulaire et d'un suppléant - AGEDI
- Renonciation du transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI
- Renouvellement DSP Maison de la Salers
- Tarifs base de loisirs saison 2026 + accrobranche 2026
- Mise à jour du tableau des emplois – recrutement micro-crèche St Martin Valmeroux...
- Accroissement temporaire d'activité
- Validation du devis étude CTG 2027-2031

Enfance/jeunesse :

- Projet aménagements des bâtiments centre de loisirs de Pleaux + projet commune – réalisation d'une étude / demande de financements européens

Budget/Finances :

- Créances admises en non-valeurs / créances éteintes
- Subventions aux associations

Aides économiques :

- Adhésion à la Mission Locale
- Attribution aide économique à l'investissement

Assainissement :

- Marché de Tournemire (attributions + subventions agence de l'eau + cd15)
- Tarifs convention POTEL

GEMAPI :

- Financement du poste de technicienne rivière Entente Maronne pour 2026

Habitat :

- Attribution subvention SPANC (1 dossier)

Urbanisme :

- Elaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Modification n°2 PLU Ste Eulalie
- Avis dérogation changement de destination d'une grange - PLU Anglards de Salers
- Feuille de route élaboration du PLUi

Calendrier

Questions diverses

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	34	41
Date de la convocation		
Pour	Contre	Abstention
41	0	0

Le sept juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 26/06/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes d'Anglards de Salers) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

Etaient Présents : Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ;
 Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ;
 Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ;
 Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ;
 Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ;
 Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur CHAMBON Louis ;
 Madame CHAUVET Chantal ; Madame CHASTAN Michèle ;
 Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ;
 Monsieur DELSOL Laurent ; Monsieur BONY Benjamin ;
 Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ;
 Madame SALIES Stéphanie ; Madame TOUZY Georgette ;
 Monsieur LAFON Eric ; Monsieur BENECH Marc ;
 Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur ESCURE Pascal ;
 Madame MARONNE Yveline ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Monsieur BESSON Rémi ;
 Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne

Représentés : Madame ANTIGNAC Nadine représentée par Monsieur Louis CHAMBON
 Monsieur MENNESSON Pierre représenté par Monsieur Rémi BESSON
 Monsieur BERGER Jean-Christian représenté par Madame Michèle CHASTAN
 Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise représentée par Madame Véronique POUGET
 Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre représenté par Monsieur Patrice FALIES ;
 Monsieur MERCIER Jérôme représenté par Madame COUDERC Gisèle
 Madame LESCURE Delphine représenté par Monsieur Bernard ANDRIEU

Absents et Excusés : Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur OLS Jean François ;

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Président soumet le compte-rendu du Conseil communautaire du 27 avril 2026 au vote du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 VALIDE et APPROUVE le compte rendu du Conseil Communautaire du 27 avril 2026

DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur Louis CHAMBON rend compte des décisions prises aux membres du conseil, sur des sujets ne nécessitant pas de délibération

Avenant au marché de travaux Camping de Longayroux

Monsieur le Président a validé un avenant pour le Camping de Longayroux, il s'agit de l'avenant n°3 au lot 14 (cuisine) : modification de l'équipement de la cuisine : - 3 950.00 € HT

Acte de sous-traitance

Isotoner : DC4 modificatif de l'entreprise RMCL à la suite de la signature de l'avenant n°1

Monsieur le Président explique l'augmentation du prix du marché consécutive aux résultats de l'étude de sol ont une incidence sur le prix du traitement à la chaux, prestation sous-traitée à RMCL

Montant initial sous-traité à RMCL : 245 105 € HT

Nouveau montant sous-traité après avenant : 358 655 € HT

Monsieur le Président explique que la stabilisation du terrain est difficile le terrain est complexe nécessitant des ajustements d'où la sous-traitance du traitement à la chaux, la plateforme prend forme et une réception est programmée au 16 juillet 2026.

Les membres du conseil communautaire VALIDENT les décisions du Président.

ADMINISTRATION GENERALE

Mise en route des commissions :

Monsieur le Président rappelle la composition des commissions et propose la mise en place de celle -ci pour la rentrée de septembre/octobre

- Commission 1 : Sujets économiques / Tourisme (rando – fléchage) / Zones artisanales (règlement de zone / PLUi, publicité...) / Projets futurs (à réfléchir : halle éco Salers, bâtiments multifonction enfance/jeunesse, station-service...) / Michèle, Bernard et Delphine
- Commission 2 : Assainissement (structuration d'un service, programme de travaux, enjeux budgétaires (attributions de compensations, refacturation aux communes...) / SPANC (aides, règlement, pénalités...)
- GEMAPI (prog travaux, suivi étude, structuration syndicales...)
- Agriculture/environnement / Arnaud, Pascal, Jean-Noël avec la question du marché au cadran.
- Commission 3 : Nouvelle CTG / Centres de loisirs / Périscolaire (poursuite et développement) avec la question des plans mercredis, du transport et des ACTP à évoquer.
- Services aux personnes (contrat local de santé, transport (région))
- Mutualisation (budget à définir, réflexion, questionnaire...) / André, Régine, Nadine
- Commission 4 : Programmation culturelle / Associations / Patrimoine / Patrice, Delphine
- Commission 5 : PLUi / Habitat/logement / OPAH
- Plans intercommunaux de Sauvegarde (obligatoire 26/11/2026) (idée mutualisation de la mission avec la CC Pays de Mauriac) / Michèle, Jean-Pierre
- Finances/budgets : Louis & Françoise : reste à recouvrer, amortissements, inventaires (convention DGFIP)

ADMINISTRATION GENERALE

Installation de la CLECT

Monsieur le Président présente aux membres du bureau les membres de la CLECT fixés par les conseils municipaux des communes membres en précisant qu'il manque la suppléance pour SALERS et ST BONNET.

Communes	Titulaire CLECT	Suppléant CLECT
ALLY	Jean Yves BONY	Jean-François ISCHARD
ANGLARDS DE SALERS	Françoise VIDAL	Bernard VEYSSIERE
BARRIAC LES BOSQUETS	Jean Noël PARRA	Sandrine BONVENTI
BESSE	Nadine ANTIGNAC	Yoann FONTALIVE
BRAGEAC	Régine BREUIL	Thierry LAYGUES
CHAUSSENAC	DELBOS Jean-Marc	LAC Sébastien
ESCORAILLES	Séverine HERLUISON	Catherine DUMAS
FONTANGES	Guillaume LOUVRADOUX	Aurore ROBERT
FREIX ANGLARDS	Patrice FALIES	Pierre MAYENOBE
GIRGOLS	Jean Michel MAS	Gilbert AURIACOMBE
LE FALGOUX	Louis CHAMBON	Isabelle FAUX
LE FAU	Solange RIBEYROL	Constance DEDIEU-GRASSET
LE VAULMIER	Sylvie LEMMET	Anthony JONCOUX
PLEAUX	Michèle CHASTAN	Laurent DELSOL
SAINT BONNET DE SALERS	RIFFAUD Guy	
SAINT CERNIN	André DUJOLS	Georgette TOUZY
SAINT CHAMANT	Eric LAFON	William HIVERT
SAINT CIRGUES DE MALBERT	Marc BENECH	Colette JAMMET
SAINT ILLIDE	Jean Pierre CINQUALBRES	Jean-Claude REBEYRE
SAINT MARTIN CANTALES	Pascal ESCURE	Clément CAPITAINE
SAINT MARTIN VALMEROUX	Marylène ANQUETIL	Isabelle DEFRANCE
SAINT PAUL DE SALERS	Laurence BORDE	Francis JOANNY
SAINT PROJET DE SALERS	Emilie BROQUERIE	Céline CHAOUCHE
SAINT VINCENT DE SALERS	Gérard CHANCEL	David JONCOUX
SAINTE EULALIE	Etienne BIDEL	Daniel TILLET
SALERS	Thibault MALTCHIEFF	
TOURNEMIRE	Alain KORCHIA	Laure FOUGEROUX

Son rôle principal est d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation. Elle peut jouer un rôle prospectif avant un transfert ou une rétrocession de compétence, mais également sur l'évolution des attributions de compensation.

Monsieur le Président rappelle qu'il conviendra de procéder à une révision notamment sur la question de l'assainissement à traiter pour une feuille de route plus équilibrée de plus un rapport quinquennal sera à mettre en œuvre.

Monsieur André DUJOLS trouve dommageable que les membres nommés par les communes ne soient pas toujours membres du Conseil Communautaire, quand les membres de la CLECT sont déjà au courant du sujet c'est mieux. Monsieur Louis CHAMBON précise qu'il partage ce point de vue.

Monsieur Rémi BESSON explique que pour Saint Martin ce choix s'explique sur les compétences mais qu'il faudra faire de la pédagogie.

Monsieur Louis CHAMBON précise que les transmissions sont faites régulièrement à chaque commune et que chacune devra diffuser l'information pour une mise en œuvre efficace de la CLECT. Pour Monsieur André DUJOLS la pédagogie ne fonctionne pas toujours, c'est un sujet technique.

Monsieur Rémi BESSON compète en précisant que pour Saint-Martin Valmeroux il y a une confiance sur la personne nommée.

Monsieur Louis CHAMBON revient sur la nécessité de réunir la CLECT et de fixer une date d'installation bien avant la fin de l'année en insistant sur l'assainissement et la pédagogie à mettre en œuvre. L'élection d'un président et d'un Vice-Président sera nécessaire ainsi que le vote du règlement de la CLECT

ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour CIID

Monsieur le Président expose que Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609. La DGFIP nous demande de désigner encore 10 membres parmi les élus communautaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE comme suit les membres de la Commission Intercommunale des impôts directs (CIID) en précisant que le Président de la Communauté est membre de droit de la CIID.

Commissaires :
Madame Véronique POUGET
Monsieur Patrice FALIES
Madame Michèle CHASTAN
Monsieur André DUJOLS
Madame Régine BREUIL
Madame Françoise VIDAL
Monsieur Arnaud BONY
Monsieur Bernard ANDRIEU
Madame Nadine ANTIGNAC
Monsieur Jean-Pierre CINQUALBRES
Monsieur Pascal TERRAIL
Madame Françoise FOURNIVAL
Monsieur Bernard VEYSSIERE
Monsieur Jean-Noël PARRA
Monsieur Jean-Marc DELBOS
Madame Séverine HERLUISON
Monsieur Guillaume LOUVRADOUX
Monsieur Jean-Michel MAS
Madame Chantal CHAUVET
Monsieur Guy RIFFAUD
Monsieur Pascal ESCURE
Monsieur Laurent GENEIX
Monsieur Marc BENECH
Monsieur Pierre LAFONT
Monsieur Eric LAFONT
Madame Stéphanie SALIES
Monsieur Laurent DELSOL
Monsieur Jean-François OLS
Monsieur Etienne BIDEL
Monsieur Gérard CHANCEL

Le Conseil communautaire CHARGE le Président de la mise en œuvre de cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant - AGEDI

Monsieur le Président expose le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;
Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ; considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Salers au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Salers au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil communautaire doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : M. Louis CHAMBON Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : Mme Françoise VIDAL, 5ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Salers

PRÉCISE que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.

AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

ADMINISTRATION GENERALE

Renonciation du transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI

Monsieur le Président expose que l'article L. 5211-9-2 du CGCT prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale du maire (règlement de collecte des déchets, circulation-stationnement, police de la publicité extérieure, lutte contre l'habitat indigne, etc.) au président en fonction des compétences exercées par la communauté.

Les maires ont la possibilité de s'opposer à ce transfert dans les 6 mois à compter de l'élection du président.

Position : Pas de transfert automatique / au moins 1 commune qui s'oppose à cette procédure via un arrêté municipal.

Arguments :

- Préserver la proximité avec les administrés
- Garantir une réactivité maximale
- Éviter une complexité administrative supplémentaire
- Respecter le principe de subsidiarité
- Maintenir une cohérence entre police générale et police spéciale
- Ne pas exposer inutilement la responsabilité du président de l'EPCI

Pour rappel, la police générale du maire (article L. 2212-2 du CGCT) qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ou encore la police de l'urgence (article L. 2212-4 du même code) ne sont pas transférées.

Monsieur FALIES ajoute qu'il est important de conserver les pouvoirs de police du maire, la Commune de Freix-Anglards sera saisie de cette renonciation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la renonciation du transfert automatique des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de l'EPCI

DEMANDE à la Commune de Freix-Anglards de s'opposer au transfert.

ADMINISTRATION GENERALE

DSP Maison de la Salers (renouvellement)

Monsieur le Président rappelle la fin de la DSP attribuée à l'office de tourisme du Pays de Salers le 31/12/2026.

➔ Lancement d'une nouvelle procédure

Durée : 6 ans, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2032

Missions principales :

- ✓ Le développement commercial du site,
- ✓ L'entretien et la maintenance de l'ensemble des ouvrages, équipements et installations nécessaires à l'exécution du service,
- ✓ Les financements afférents puis l'exploitation et la gestion de l'équipement,
- ✓ L'accueil et l'organisation d'évènements et manifestations,
- ✓ La sécurité des personnes et usagers.

Modalités contractuelles :

- Tarifs / horaires / promotions validés par la CCPS
- Rapport annuel d'activité
- Redevance + cautionnement obligatoire

Clauses précises de contrôle et assurances

Pour information La Maison de la Salers c'est 10 000 visiteurs pour 2025, avec un Chiffre d'affaires de 135 000€ et un apport de 80 000 € incombant à l'Office de Tourisme afin d'équilibrer le budget.

Monsieur Patrice FALIES ajoute qu'il n'y aura certainement pas pléthore de candidat et qu'il convient de se questionner sur une période plus réduite d'ouverture en particulier sur les vacances scolaires.

Monsieur Rémi BESSON demande si on a des retours sur les périodes de fréquentation, et voudrait connaître les coûts de fonctionnement.

Monsieur Louis CHAMBON complète avec le coût de fonctionnement qui est de 135 000 € plus 80 000 € soit 215 000€. Pour ce qui concerne l'ouverture au public toute l'année il s'agissait d'une commande publique de l'époque pour avoir une ouverture de site permanente sur le territoire. Je transmettrais à chacun la fréquentation annuelle de la Maison de la Salers.

Le passage à un outil saisonnier est à réfléchir, il y a un risque sur le recrutement du personnel avec une annualisation du temps de travail pas forcément attractive. Il faut également relever qu'il n'y a pas de partenariat avec les instances raciales. Mais il convient de fonctionner avec un coût de fonctionnement plus équilibré

Madame Michèle CHASTAN demande quel est le montant du loyer ?

Monsieur Louis CHAMBON précise que c'est le délégataire qui propose, à l'heure actuelle le montant de la délégation est de 5% du chiffre d'affaires.

Madame Michèle CHASTAN sollicite le Président pour savoir si des travaux sont prévus sur le site ?

Monsieur Louis CHAMBON explique que la muséographie est un peu ancienne, ensuite l'entretien, les dépenses d'énergie et la maintenance sont réalisés mais des travaux peuvent arriver.

La question est de savoir qui peut investir ? L'Office de Tourisme sera candidat mais cela ne peut pas impacter son budget.

Un vrai délégataire privé serait idéal mais certainement difficile avec un fonctionnement saisonnier.

Calendrier prévisionnel :

- Début septembre : publication de la consultation
- Mi-octobre : fin des offres et analyse des candidatures
- Début novembre : rencontre des candidats
- Fin novembre : rédaction du projet de contrat
- Mi-décembre : attribution de la DSP en conseil communautaire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AUTORISE le Président à lancer le renouvellement de la Maison de Salers et le CHARGE de sa mise en œuvre.

Monsieur Éric LAFONT demande ce qu'il en est du terrain agricole à la Maison de la Salers ou une mise en concurrence pour la location serait utile.

Monsieur Louis CHAMBON explique que ce terrain fait partie du lot en viager avec la Maison CHAMBON, une régularisation est en cours avec la réalisation d'une convention d'utilisation des 11 hectares.

Monsieur Pierre LAFONT intervient pour qu'il n'y ait pas d'incrimination du Herd-Book Salers, à l'époque personne ne voulait entretenir ce terrain très marécageux.

Madame Michèle CHASTAN intervient pour préciser que la situation était floue et qu'une régularisation de l'autorisation d'exploiter est ouverte à tous avec un choix de convention à durée déterminée pour 5 ou 8 ans, si on veut changer on pourra le faire.

Monsieur Louis CHAMBON rapporte que on se remet sur les rails avec une procédure normale avec publicité, convention pour que l'utilisation du terrain soit payée à la Communauté de Communes avec un barème maximum confirmé par Madame Michèle CHASTAN de 167 € l'hectare.

ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs Base de loisirs Longayroux 2026 - activités (inchangés /2025)

Monsieur le Président propose l'application des tarifs suivants :

TARIFICATION BASE DE LOISIRS NAUTIQUES DE LONGAYROUX 2026

Activité	Durée	Tarif
Aquaparc WIBIT	1 h	8 €
Aquaparc WIBIT	2 h	13 €
Carte famille Aquaparc	5 h	35 €
Carte famille Aquaparc	10 h	50 €
Paddle	1 h	10 €
Paddle	2 h	15 €
Canoë (3 places)	1 h	15 €
Canoë (3 places)	2 h	25 €
Bateau électrique sans permis	1 h	35 €
Bateau électrique sans permis	2 h	65 €
Bateau électrique sans permis	3 h	99 €
Pédalo 2 places	1 h	15 €
Pédalo 2 places	2 h	25 €
Vélo électrique	½ journée	25 €
Vélo électrique	journée	35 €
Vélo électrique	jour supplémentaire	30 €

Possibilité de réservation en ligne

Nouvelle activité 2026 : location de vélo électrique

Monsieur Benjamin BONY suggère la mise en place d'une table à langer.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs proposés CHARGE Monsieur le Président de leurs mises en œuvre.

ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs Base de loisirs Longayroux 2026 – bar/brasserie

Monsieur le Président propose l'application des tarifs suivants :

Catégorie	Fourchette de prix
Bières artisanales bouteille 33 cl	3,50 € à 4,20 €
Bières pression	2,50 € à 15,00 €
Apéritifs	2,00 € à 3,50 €
Digestifs	4,00 €
Cocktails alcoolisés	9,00 €
Cocktail sans alcool	5,00 €
Tapas / planches	8,00 € à 15,00 €
Salades	8,00 € à 15,00 €
Pizzas	12,00 € à 15,00 €
Brasserie (plats)	9,00 € à 18,00 €
Paninis salés	5,00 €
Accompagnements	3,50 € à 5,00 €
Desserts	3,50 € à 5,00 €
Glaces artisanales	4,00 €
Glaces	1,10 € à 3,20 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs proposés CHARGE Monsieur le Président de leurs mises en œuvre.

ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs Le Mars Aventures 2026 (inchangés /2025)

Monsieur le Président propose les tarifs suivants :

Activités proposées : Accrobranche,
Arbofilets, sentier pédagogique, VTT

Activités	Tarifs
Individuel 3/5 ans	9 €
Individuel 6/9 ans	13 €
Individuel 10/13 ans	16 €
Individuel 14 ans et +	21 €

Laser Game Partie de 5 min Minimum 6 participants	3€ la partie
---	-----------------

Fin des créneaux de réservations
Possibilité de réservation en ligne
Nouvelle activité 2026 : Laser Game

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE les tarifs proposés CHARGE Monsieur le Président de leurs mises en œuvre.

ADMINISTRATION GENERALE

Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de reprendre le tableau des effectifs de la Communauté de communes du Pays de Salers, avec la création des emplois suivants :

-Pour les micro-crèches :

- 1 emploi d'Educateur(trice) de jeunes enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2 adjoints d'animation
- 1 adjoint technique à temps complet
- 1 adjoint technique à 21/35^{ème}

-Pour le service technique : (M GASTON intégrera le SPPGDMS à temps complet à partir du 1^{er} septembre)

- 1 adjoint technique à temps complet

-Pour le service assainissement : (nomination de l'agent si obtention du concours)

- 1 technicien à temps complet

Pour ce qui concerne la micro-crèche, Monsieur Louis CHAMBON rappelle l'obligation d'embaucher des personnes diplômées.

Madame Yveline MARONNE souhaite savoir si les embauches sont faites pour la micro-crèche de Saint Martin.

Monsieur Louis CHAMBON précise qu'il reste une personne à recruter.

Monsieur Eric LAFONT souhaite un maintien de la proximité dans les recrutements.

Monsieur Louis CHAMBON explique que le choix de recrutement est fait sur les compétences et non sur la proximité, on garde les meilleurs profils, les recrutements sont pour s'occuper des enfants pas des meubles et la compétence est de mise. Nous avons été intransigeants sur les candidatures reçues.

Monsieur Rémi BESSON interroge pour savoir si des candidatures d'autres départements ont été validées ?

Monsieur Louis CHAMBON répond que les candidatures sont du département. Je pense important de souligner la différence entre projet pédagogique et réalité du terrain. Il reste à constituer une belle équipe.

Monsieur Etienne BIDEL souhaite connaître la durée des contrats proposés.

Monsieur Louis CHAMBON explique le choix de proposer des Contrat à durée déterminé car tout est à créer.

Monsieur Etienne BIDEL répond que c'est un garde-fou.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la création des emplois et AUTORISE monsieur le Président à mettre en œuvre ces créations.

ADMINISTRATION GENERALE

Recrutement accroissement temporaire d'activité

Le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, prévu par l'article L. 332-23 1° du Code général de la fonction publique, permet de répondre à ces besoins de manière souple, sécurisée juridiquement et sans création d'emplois permanents.

La délibération proposée vise à donner à l'exécutif la faculté d'ajuster temporairement les effectifs en fonction des besoins réels du service, afin de garantir la continuité, la qualité et la sécurité du service public.

Grades : Adjoint d'animation

Décision proposée : Adopter une délibération de principe autorisant le recours à des emplois non permanents en cas de besoin temporaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le recrutement d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités et AUTORISE monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

ADMINISTRATION GENERALE

Validation devis étude CTG 2027-2031

Monsieur le Président expose la fin de la CTG le 31/12/2026

Préparation de la CTG 2027-2031 : consultation de 12 entreprises /4 réponses

Enjeux : maintien et développement des services aux familles, attractivité et cohésion territoriale. Organisation du territoire structurée autour de trois bassins de vie : Pleaux, Saint-Cernin et Saint-Martin-Valmeroux.

Monsieur le Président rappelle que c'est presque 1 Million d'euros qui sont versés par la CAF.

Objectifs de la mission :

Évaluer la CTG 2022-2026.

Réaliser un diagnostic social partagé.

Construire un plan d'actions 2027-2031.

Associer élus, partenaires, communes, habitants et acteurs locaux.

Préparer la future contractualisation avec la CAF

Les 3 phases de la mission

➤ **1. Évaluation de la CTG 2022-2026**

Bilan des actions menées.

Analyse des résultats, difficultés et perspectives.

Évaluation de la gouvernance et du partenariat.

➤ **2. Diagnostic social partagé**

Analyse des besoins des habitants.

Étude des thématiques : petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, accès aux services, inclusion et autonomie.

➤ **3. Élaboration du plan d'actions 2027-2031**

Définition des priorités.

Construction des fiches-actions.

Organisation de la gouvernance et du suivi.

Résultats attendus : Une vision actualisée des besoins du territoire, une stratégie partagée pour les cinq prochaines années, un programme d'actions opérationnel et financé et un renforcement de la coordination entre les acteurs locaux.

Calendrier  :

Lancement de la mission : 2026

Finalisation impérative : 31 mars 2027

Signature de la nouvelle CTG : période 2027-2031.

Validation devis étude CTG 2027-2031

Monsieur le Président propose de retenir « Cause Commue » pour cette mission 24 330 € TTC (50 % CAF HT)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'offre formulée par « Cause Commue » pour cette mission établie à 24 330 € TTC (avec un financement à hauteur de 7 500 € de la CAF plus le financement sur le diagnostic

CHARGE le Président de notifier cette décision et l'AUTORISE à sa mise œuvre.

Monsieur André DUJOLS souhaite insister sur l'intérêt de la CTG compte tenu du financement apporté par la CAF ;

Monsieur Louis CHAMBON abonde dans ce sens en rappelant que si la Communauté de Communes n'avait pas ce financement une révision importante des ACTP serait nécessaire, c'est pourquoi le renouvellement du dispositif est essentiel pour la collectivité.

ENFANCE JEUNESSE :

Projet aménagements des bâtiments centre de loisirs de Pleaux + projet commune – Réalisation d'une étude

Un projet partenarial structurant associant la CCAS (Comité d'Entreprise EDF), la Commune de Pleaux et la Communauté de communes du Pays de Salers pour créer un pôle territorial multifonctionnel au service des habitants, de la jeunesse et de la ruralité.

5 pôles complémentaires

- Pôle d'accueil solidaire (Commune de Pleaux)
- Pôle enfance-jeunesse, loisirs, formation (Communauté de communes)
- Pôle restauration (privé)
- Ferme pédagogique (privé)
- Pôle hébergement et piscine (CCAS)

Enjeux du projet

- Maintien des services
 - Développement de l'offre enfance-jeunesse
 - Développement de l'offre d'accueil intergénérationnel
 - Soutien aux familles et aux écoles
 - Valorisation d'un équipement existant
 - Attractivité du territoire
 - Convention actuelle arrivant à échéance fin 2026
- Nécessité de réhabiliter et sécuriser les bâtiments

Travaux à envisager

- Rénovation des dortoirs
- Réfection des toitures
- Amélioration énergétique
- Mise en conformité et sécurité
- Modernisation des espaces collectifs

Étude à lancer – financement à 80 % / Fonds LEADER

1-Étude bâtiminaire avec diagnostic complet, opportunité chiffrage et programmation des travaux avec un volet sécurisation juridique (Communauté de Communes du Pays de Salers)

2-Etude diagnostic bâtiminaire, stratégie avec modalités de mises en œuvre, chiffrage et programmation des travaux (Portée par la Commune de Pleaux)

Objectif final : Faire du site de Pleaux un équipement de référence pour l'accueil des jeunes, des familles et des groupes, tout en renforçant l'attractivité et les services du territoire rural.

Monsieur le Président laisse la Parole à Madame Véronique POUGET pour ce qui concerne la Commune de Pleaux :

Madame Véronique POUGET expose le projet de Pleaux qui souhaite pour renforcer son attractivité, avoir une vision stratégique des projets possibles pour de l'accueil multigénérationnel, un lieu de répit pour les aidants, un lieu d'accueil pour des personnes handicapées et un lieu pour de la remise en forme en concertation avec les acteurs libéraux du soin à proximité de la structure.

Monsieur le Président expose que deux études différentes seront réalisées distinctement mais elles doivent être lancées en même temps.

Madame Michèle CHASATN complète les propos de Madame Pouget en précisant que pour Pleaux l'étude porte sur 57 logements de plain-pied

Un financement des fonds LEADER sera sollicité à hauteur de 80% pour la réalisation de ces études.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le lancement d'une étude bâtiminaire avec diagnostic complet, opportunité chiffrage et programmation des travaux avec un volet sécurisation juridique pour les trois structures accueillant aujourd'hui l'accueil de Loisirs sur Pleaux.

Monsieur le Président Sollicite le Conseil communautaire pour lancer une consultation sur la réalisation de cette étude et demander un financement des fonds LEADER à hauteur de 80%

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement d'une étude bâtiminaire avec diagnostic complet, opportunité chiffrage et programmation des travaux avec un volet sécurisation juridique pour les trois structures accueillant aujourd'hui l'accueil de Loisirs sur Pleaux.

AUTORISE Monsieur le Président à LANCER la consultation correspondante et à demander le financement auprès des fonds LEADER à hauteur de 80% des coûts de l'étude

BUDGET/FINANCES :

Créances admises en non-valeurs / créances éteintes

Monsieur le Président propose d'examiner les créances admises en non-valeur et notamment ce qui concerne la dette de la SAS Salers BIOGAZ avec un montant de 39 381.02€ à comptabiliser pour 2026.

Edition HELIOS

_015013

SGC MAURIAC

_39301

CC PAYS DE SALERS OM

Pièces prises en charge du au 31/12/2025

Situation actualisée au 18/03/2025

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer	Libellé acte
4161	2020	T-26	09/06/2020	soulier philippe	241501139000262020reccamp st ma	88,26	14,71	SATD bancaire négative - 26/01/2020
2020 Somme							14,71	
411	2022	T-225	31/12/2022	sas salers biogaz	241501139000262022rec0322 salers	51 840,00	51 840,00	Lettre de relance - 03/05/23
46721	2022	T-211	31/12/2022	sas salers biogaz	241501139000262022rec02 22	51 840,00	31 766,90	Lettre de relance - 22/03/23
2022 Somme							83 606,90	
Grand Somme							83 621,61	

Montant à comptabiliser sur l'exercice 2025 :

44.240,59 EUROS

Montant à comptabiliser sur l'exercice 2026 :

39.381,02 EUROS

Fin de la régularisation des créances éteintes (SAS SALERS BIOGAZ) : solde 2026 : 39 381,02 € inscrit à l'article 6542 du BP 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE la régularisation des créances éteintes pour 2026 avec un solde de 39 381.02€ inscrit à l'article 6542 du budget.

CHARGE Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision.

BUDGET/FINANCES :

Subventions aux associations 2026

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les subventions 2026 aux associations du territoire, pour les équipements sportifs et les événements ;

Monsieur le Président rappelle la délibération DECC_2025_188 adoptant le règlement d'attribution des subventions tout en précisant que plus de souplesse a été accordée sur la date de demande jusqu'en juillet et non au 31 mars.

Pour ce qui concerne le Documentaire d'Hugo Manhès une diffusion en Pays de Salers a été demandé.

Évènement - Projet	
Associations	Montant demandé
The collectif	100,00 €
Tour du cantal - Cyclisme	300,00 €
Journée de la biodiversité	250,00 €
Fest'Irlande	500,00 €
RCSC	3 500,00 €
Site du gout	1 000,00 €
JUSTI DANCE Journée danse en pays de salers	1 000,00 €
La pastourelle	2 000,00 €
Foire du 1er mai St Illide	600,00 €
Cinéclub des montagnes	300,00 €
Collège Henri Mondor	300,00 €
Courant d'air - Chorale - 10 ans	150,00 €
Film Vallée du Mars - St Paul - R RICHEBOURG	500,00 €
Sagranière 50 ans	500,00 €
Chaudron de Freix	300,00 €
Guitares à Pleaux	500,00 €
Documentaire - Hugo Manhès	1 000,00 €
Salon du polar	1 000,00 €
Film sur le trail - Alexandre Violle	500,00 €

Concours National Salers - Issoire	600.00€
TOTAL	14 900,00 €

Equipement sportif/fonctionnement global	
Associations	Montant demandé
Arts martiaux	200,00 €
FC 4 Vallées	600,00 €
Don du sang - St Martin	300,00 €
Le carreau loupiaquois	200,00 €
Entente de la Maronne	600,00 €
GRAMAC	300,00 €
SPAUR	600,00 €
Ecole de l'innovation	1500,00 €
Pétanque St Martin	200,00 €
Fous volants de la Doire	400,00 €
Les crins de la Doire	400,00 €
Poney & CO	600,00 €
ATCC Pleaux	300,00 €
Arc & Loisirs	600,00 €
Don du sang - St Cernin	300,00 €
Moto club du Pays de Salers	300,00 €
FC Ally Mauriac	600,00 €
Lous Bouscas	500,00 €
Foot Pleaux	600,00 €
Foot Anglards de Salers	400.00€
Tps Mauriac pour adhérent St Martin	400.00€
TOTAL	9 900,00 €

Le montant total subventions pour 2026 s'élève à 24 800 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le versement des subventions aux associations ou personnes présentées et AUTORISE le Président à procéder aux versements correspondants, le total des subventions pour 2026 est de 24 800 €.

ECONOMIE

Adhésion à la Mission Locale

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adhérer à la Mission Locale pour le compte de l'ensemble des communes du territoire, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'attractivité territoriale. Cette adhésion permettra de porter une action coordonnée en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion des jeunes et de la réponse aux besoins des entreprises locales.

- Rôle et missions :
- Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'emploi, la formation et l'autonomie.
- Proposer un accompagnement personnalisé et global intégrant les dimensions professionnelles et sociales.
- Informer et orienter sur les métiers, les formations, les dispositifs d'aide et les opportunités d'emploi.
- Lever les freins à l'insertion : mobilité, logement, santé, accès aux droits, budget ou vie quotidienne.
- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements, les immersions professionnelles et la découverte des métiers.
- Animer un réseau de partenaires locaux (État, Région, France Travail, collectivités, entreprises, organismes de formation et associations) au service de l'insertion des jeunes.
- Cotisation 2026 exceptionnelle réduite de 50 % : 4 449,75 € au lieu de 8 899,50 € (tarif statutaire de 1,50 €/habitant).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'adhésion à la Mission Locale

DESIGNE madame Michèle CHASTAN en qualité de titulaire et Monsieur Bernard ANDRIEU en qualité de suppléant.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de transmettre les informations relatives à la mission locale à l'ensemble des élus rapidement.

ECONOMIE

Dossiers soutien investissement économique

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à valider les dossiers économiques présentés

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT
BREUIL ELAGAGE	M. BREUIL	Espaces verts	Saint-Cernin	Acquisition broyeur sur chenille	37 200,00	10%	3 720,00 €
LE COMPTOIR DE CHAUSSENAC	M. SANTOS	Restauration	Chausсенac	Acquisition mobilier	2 297,32	10%	229,73 €
MENUISERIE DELBOS	M. DELBOS	Menuiserie	Pleaux	Acquisition machines	3 500,00	10%	350,00 €
SEILLIER TERRASSEMENT	M. SEILLIER	TP	Pleaux	Acquisition pelle sur chenille	120 000,00	8%	5 000,00 €
EURL ANGELVY	M. ANGELVY	Couverture	St Cernin	Acquisition matériel	55 292,43	8%	4 423,39 €
TOTAL CCPS					13 723,12 €		

Les 2 derniers projets sont éligibles à un cofinancement LEADER :

- SEILLIER TERRASSEMENT : 20 000 € LEADER
- EURL ANGELVY STEPHANE : 17 693,58 € LEADER

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE les aides économiques présentées et Charge le Président de leur versement.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt pour les communes du territoire de se rapprocher des porteurs de projet pour leur présenter les aides économiques de la Communauté de Communes en rappelant que les SCI ne sont pas éligibles aux aides économiques et que les devis ne doivent pas avoir été validés avant la saisie de la CCPS.

ASSAINISSEMENT

Achat de terrains à Tournemire (SIVU de la Doire + GFA Anjony)

Monsieur le Président expose que pour ce qui concerne Tournemire, nous avons l'estimation de l'EPF Auvergne ainsi que les surfaces issues de la division parcellaire.

La parcelle B511 de 15 m² (ca), appartenant à la SCI d'Anjony ;

Une partie de la parcelle B586 pour 2 689 m² appartenant à la SCI d'Anjony.

→ Soit un total de 2 704 m² à acquérir auprès de la SCI d'Anjony ;

La parcelle B587 de 625 m² appartenant au SIVU de la Doire.

Nous disposons d'une estimation EPF à 10 300 €/ha.

Au total, cela représente $15 + 2\,689 + 625 = 3\,329$ m² pour un montant estimatif d'environ 3 400 à 3 500 €.

Monsieur le Président ajoute que la Communauté est toujours en attente du document d'arpentage.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE l'acquisition des terrains nécessaires à la réhabilitation de la Station d'épuration selon l'estimation de l'EPF à 10 300€ l'hectare.

DIT que le montant sera affiné selon le document d'arpentage et DONNE MANDAT au Président pour reprendre ce document au moment de la finalisation de l'achat.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer les actes notariés correspondants

ASSAINISSEMENT

Marché de Tournemire (attributions + subventions agence de l'eau + cd15)

Monsieur le Président reprend les résultats de la CAO qui s'est tenue le 7 juillet à 19h30 :

Lot n°1 – Réhabilitation de la STEP et du réseau de transfert (estimatif MOE 325 740,05)

Trois offres ont été reçues

Classement	Entreprise	Montant HT
1	BERGHEAUD / Co-traitant STAP15	346 783,00 €
2	MATIERE	331 328,72 €
3	MIANE ET VINATIER	374 073,63 €

Lot n°2 – Réhabilitation des réseaux de collecte des EU (chemisage ou gainage sans tranchée) (estimatif MOE 116 166 €).

Monsieur Louis CHAMBON expose que 7 offres ont été reçues. La CAO du 7 juillet à 19h30 a retenu le classement suivant :

TELEREP	REHACANA	SUBTERRA	EUREA	M3R	REHA ASSAINISSEMENT	ATEC
131 664.64 €	114 120.00 €	99 370.00 €	108 917.00 €	112 583.50 €	93 447.00 €	96 610.00 €
131 664.64 €	114 120.00 €	99 370.00 €	108 917.00 €	112 583.50 €	93 447.00 €	96 610.00 €
3 218.81 €	2 950.00 €	2 950.00 €	3 660.00 €	4 851.40 €	2 320.00 €	7 410.00 €
5 844.11 €	4 300.00 €	3 500.00 €	5 520.00 €	4 032.60 €	4 535.00 €	5 200.00 €
15 407.84 €	8 660.00 €	5 240.00 €	10 031.00 €	11 102.00 €	6 250.00 €	6 960.00 €
89 440.91 €	82 670.00 €	74 410.00 €	78 166.00 €	84 262.20 €	67 550.00 €	68 242.00 €
17 641.79 €	15 290.00 €	10 770.00 €	10 490.00 €	7 918.30 €	12 112.00 €	8 198.00 €
111.18 €	250.00 €	2 500.00 €	1 050.00 €	417.00 €	680.00 €	600.00 €
131 664.64 €	114 120.00 €	99 370.00 €	108 917.00 €	112 583.50 €	93 447.00 €	96 610.00 €
25.19 points	33.53 points	44.22 points	36.81 points	34.45 points	50.00 points	46.78 points
16.00 points	17.50 points	17.00 points	17.00 points	16.50 points	16.00 points	17.00 points
8.50 points	8.00 points	8.00 points	7.50 points	8.00 points	8.50 points	7.00 points
4.20 points	4.00 points	3.20 points	4.20 points	4.00 points	2.50 points	3.00 points
4.00 points	4.00 points	4.20 points	4.30 points	4.00 points	3.00 points	3.70 points
32.70 points	33.50 points	32.40 points	33.00 points	32.50 points	30.00 points	30.70 points
7.50 points	9.25 points	9.00 points	9.50 points	8.00 points	8.75 points	10.00 points
						ts
65.39 points	76.28 points	85.62 points	79.31 points	74.95 points	88.75 points	87.48 points
7	5	3	4	6	1	2

Reprise des classements de la CAO du 7 juillet à 19h30

Lot 1 et 2 : Réhabilitation de la STEP et du réseau de transfert (estimatif MOE 325 740,05) + Réhabilitation des réseaux de collecte des EU (chemisage ou gainage sans tranchée) (estimatif MOE 116 166).

Pour rappel : maîtrise d'œuvre « impact conseil » : 35 000 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider les choix de la CAO

	Classement	Entreprises	Montant HT
Lot 1	1	BERGHEAUD / Co-traitant STAP15	346 783,00 €
Lot 2	1	REHA ASSAINISSEMENT	93 447,00 €
TOTAL			440 230,00 €

Pour le Lot N°1 Monsieur le Président expose que la CAO sollicite ne phase de négociation, pour le lot 2 il n'y a pas de phase de négociation compte tenu du montant sous l'estimation.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VALIDE le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 7 juillet 2026
AUTORISE Le Président à mettre en œuvre cette décision

Monsieur Bernard ANDRIEU prend la parole en précisant qu'il n'intervient pas sur la CAO mais simplement pour souligner la qualité du travail réalisé par l'Entreprise STAP 15 dans le cadre des travaux à Saint-Martin Valmeroux. Monsieur Louis CHAMBON s'associe aux félicitations de Monsieur Bernard ANDRIEU.

ASSAINISSEMENT

➤ Marché de Tournemire (Plan de financement)

Montant Total opération 1 en € HT :

205 366 (travaux 186 891,27 € acquisition, relevés, MO, CIT, publicité : 18 475,10 €)

Montant Total opération 2 en € HT :

280 366 (travaux 253 338.73 €, MO, relevés, contrôles : 27 027.27 €)

Montant total HT	Agence de L'Eau	DETR 2024	CD15
485732.74	242 866.37	111 947.00	23 053.00
Taux d'aide en%	50%	23.05%	4.75%
Total des subventions :		77.79%	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement proposé et CHARGE Monsieur le Président de sa mise en œuvre.

Monsieur Louis CHAMBON voudrait remercier l'Agence de l'Eau pour l'aide apporté à ce dossier et rajoute que si tous les projets avaient 77.79% l'investissement serait multiplié.

ASSAINISSEMENT

Tarifs convention POTEL

Monsieur le Président présente les évolutions des tarifs 2026 par rapport à 2025

- Le tarif applicable aux travaux anticipés d'hydrocurage et/ou de passage caméra reste inchangé à 110€ HT/heure par véhicule.
- Le tarif des interventions d'urgence en horaires ouvrés (hors samedi et dimanche) demeure également inchangé à 125 € HT/heure.
- En revanche, les interventions réalisées :
 - en dehors des heures de travail et le samedi passent de 160 € HT/heure à 180 € HT/heure ;
 - le dimanche passe de 200 € HT/heure à 220 € HT/heure.
- Les frais annexes de dépotage restent inchangés :
 - prise d'eau : 3 € HT/m³ ;
 - dépotage des boues : 25 € HT/m³ ;
 - dépotage des graisses : 65 € HT/m³ ;
 - dépotage des sables : 180 € HT/tonne.
- Enfin, les frais de gestion et de rédaction des factures augmentent de 20 € HT à 25 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les propositions de tarifs de l'Entreprise POTEL

GEMAPI

Financement du poste de technicienne rivière Entente Maronne pour 2026

Ce poste est co-financé pour partie par le Conseil Départemental du Cantal et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Le Conseil Départemental prend en charge :

- 10% de la totalité des frais directs et indirects prévisionnels liés au poste sur le département du Cantal.

L'agence de l'Eau Adour-Garonne prend en charge :

- 70% de la totalité des frais directs et indirects prévisionnels liés au poste.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Le président à déposer les dossiers de subvention et le CHARGE de la mise en œuvre de cette décision

GEMAPI

Décision modificative N1

Monsieur le Président expose la nécessité de mettre en œuvre une décision modificative sur le budget GEMAPI

- DM n°1 : + 8 000 € // - 8 000 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE La décision modificative du budget Gémapi

HABITAT

Attribution subvention SPANC (1 dossier)

Dossier Mme CHUPIN à St-Illide

Absence d'installation

Revenu très modeste

Résidence principale

= dossier complet

Versement 1 500 € CCPS entraînant 1 500 € Anah

Monsieur le Président expose une demande en cours auprès de l'Agence de l'Eau pour du financement d'installation quand les installations lors de la révision du zonage ont été sorties de la zone d'assainissement collectif pour du non collectif. Le retour de l'Agence de l'Eau est en attente

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention de 1500 € à Madame CHUPIN pour la réalisation d'une installation d'assainissement non collectif

AUTORISE Le Président à verser cette subvention.

Madame Chantal CHAUVET demande que faire pour de l'assainissement non collectif en l'absence de terrain.

Monsieur Louis CHAMBON précise que quelquefois il y a des solutions en contrebas de habitations, avec des voisins ou la collectivité. Il faudrait encourager le SPANC collectif comme à Chaussenac, Ally ou Saint Bonnet.

URBANISME :

Élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde

Monsieur le Président rappelle l'obligation réglementaire à compter du 26 novembre 2026.

Présence de plusieurs communes dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) (Pleaux, Saint-Paul-de-Salers, Brageac, Le Falgoux, Saint Martin VX et Salers). Avec la nécessité de renforcer la coordination intercommunale en cas de crise.

Les objectifs du PICS sont les suivants :

Organiser la réponse intercommunale face aux situations exceptionnelles.

Coordonner les moyens humains et matériels entre les communes.

Assurer la continuité des services publics et la protection des populations.

Harmoniser les procédures avec les PCS existants.

Monsieur le Président propose :

-d'engager officiellement la démarche d'élaboration du PICS.

-de Lancer une consultation pour retenir un bureau d'études spécialisé chargé d'accompagner la Communauté de communes dans cette mission et de voir avec la Communauté de Communes du Pays de MAURIAC pour améliorer les conditions tarifaires.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer les documents nécessaires à la procédure.

Madame Chantal CHAUVET demande pourquoi certaines communes ont l'obligation d'un PCS ? Monsieur Louis CHAMBON explique que cette obligation est liée par exemple à un camping en zone inondable, à l'existence d'un barrage ou à un risque d'éboulement. Il serait intéressant dans cette démarche de prévoir des plans d'évacuation en associant les écoles et le secteur des personnes âgées.

URBANISME :

Modification n°2 PLU Ste Eulalie

Objectifs de la procédure :

- Adapter le règlement pour permettre l'extension de la zone A au lieu-dit Sous-Drom afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment agricole.
- Création d'un STECAL au lieu-dit Impialat pour autoriser le changement de destination d'une grange et accompagner un projet de diversification touristique en complément d'une activité agricole.
- Assurer une intégration environnementale de qualité au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation et de prescriptions réglementaires adaptées.

Mission confiée à Géoscope :

Élaboration du dossier de modification du PLU.

Réalisation des études de terrain et de l'expertise écologique.

Rédaction des pièces réglementaires (notice, règlement, OAP, cartographie).

Accompagnement de la collectivité jusqu'à l'approbation et à la publication sur le Géoportail de l'urbanisme.

Montant de la prestation : Tranche ferme : 6 870 € HT (8 244 € TTC).

Option assistance CDPENAF : 550 € HT, soit un total de 7 420 € HT si cette prestation est retenue.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Eulalie, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

DECIDE de confier au bureau d'études Géoscope la réalisation de l'ensemble des études et prestations nécessaires à cette procédure.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant, ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires au bon déroulement de cette procédure.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire.

URBANISME :

Avis dérogation changement de destination d'une grange - PLU Anglards de Salers

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est saisi d'une demande de la Commune d'Anglards de Salers relative à l'obtention d'un avis sur un changement de destination d'une grange pour une habitation

Il s'agit d'une dérogation de la loi Daubié : il faut démontrer que l'usage agricole du bâtiment a cessé depuis 20 ans et saisir la CDPENAF pour avis conforme. (Courrier de la mairie du 5 février 2026 attestant que la grange est bien désaffectée depuis de nombreuses années.) le service instructeur va saisir la CDPENAF pour la demande de dérogation.

La CCPS au titre de sa compétence PLUi doit émettre un avis sur ce changement de destination. (Courrier de la mairie du 29/06/2026).

Ce dossier a été travaillé avec le porteur de projet, l'architecte, la mairie et la DDT et il est conforme.

Monsieur Louis CHAMBON propose d'émettre un avis favorable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'émettre un avis favorable à ce changement de destination d'une grange vers une habitation.

AUTORISE le Président à formaliser cette décision.

Madame Françoise FOURNIVAL est ravie pour les propriétaires.

URBANISME :

Feuille de route élaboration du PLUi

Monsieur le Président évoque l'idée d'une réunion de cadrage avec la DDT en septembre/ octobre 2026

Des prérequis sont indispensables

- Pour l'élaboration du cahier des charges pour choisir le bureau d'étude
- Avec des échanges d'expériences avec les communautés de Communes voisines
- Avec la publication d'un poste de chargé de mission PLUi/Habitat
-

En Décembre/Janvier 2027 :

- Il faudra choisir le bureau d'étude
- Embaucher du chargé de mission

EN 2027/2028 les travaux d'élaboration du PLUi devront commencer.

Madame Michèle CHASTAN précise que le travail devra se faire au niveau des collectivités il faut répertorier, se projeter, de plus qui dit étalement de l'habitat dit étalement des réseaux.

Madame Chantal CHAUVET ajoute qu'avec la Loi Montagne les choses ont été figées.

André DUJOLS précise que la Loi Montagne a évité des coûts aux communes.

Madame Michèle CHASTAN explique que souvent des locaux vacants existent.

Monsieur Rémi BESSON explique qu'avec le SCOT il y a obligation d'appliquer une moyenne de consommation des terrains 2011/2021 divisée par deux.

Monsieur Louis CHAMBON rapporte que les inquiétudes plus le cadre législatif doivent se corréliser avec la capacité à consommer du terrain.

Monsieur Rémi BESSON lance une alerte et invite les conseillers communautaires à consulter le site MonDiag.artif.gouv.fr pour visualiser ce qui reste pour 2021/2031.

Monsieur Bernard ANDRIEU rajoute que pour l'exemple de St Martin Valmeroux il reste 2.3 hectares de disponible, avec un véritable problème de vacances.

Monsieur Louis CHAMBON précise qu'il faudra allier l'ensemble des éléments et se mettre en ordre de marche.

CALENDRIER

- ~~10 juillet 10h : réunion transport AURA~~
- 17 juillet 21h30 : opéra d'été à Tournemire
- 9 septembre à 18h Conférence des Maires : sujet PLUi/ étude structuration assainissement
- 15 septembre 20h30 : conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.